

AIDES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

EDUCATION

Appel à Projets « Bien grandir, bien apprendre en Creuse »

Soutien aux initiatives pour les jeunes de 11 à 17 ans

Règlement Départemental présenté à l'Assemblée départementale du 03 juillet 2026

Publics concernés : #jeunesse #ALSH #associations

Le Conseil départemental de la Creuse souhaite soutenir les actions éducatives (hors cadre scolaire) à destination des jeunes de 11 à 17 ans.

Objectif

Dans le cadre du « Département éducatif rural », le Conseil départemental de la Creuse met en place, à titre expérimental dès l'été 2026, un appel à projets « Bien grandir, bien apprendre en Creuse ».

Cet appel à projets vise à soutenir des actions portées par les acteurs du territoire à destination des jeunes de 11 à 17 ans, favorisant l'autonomie des jeunes dans leur projet. Ceux-ci devront avoir un rôle actif dans le montage et la mise en œuvre.

Calendrier

Les projets seront analysés au fil de l'eau jusqu'à épuisement de l'enveloppe dédiée et proposés aux élus lors des commissions permanentes.

Bénéficiaires

Les structures éligibles sont les associations et les structures d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

Montant

Le montant de l'aide attribuée pourra aller jusqu'à 10% du projet dans la limite d'un montant plafond maximal de 2 500 euros.

La capacité d'autofinancement du projet est également déterminante et l'apport de fonds extérieurs (notamment européens) sera pris en compte. Le projet ne doit pas avoir été soutenu ou faire l'objet d'une sollicitation au titre d'un autre dispositif du Conseil départemental de la Creuse

L'aide du Conseil départemental prendra la forme d'une subvention versée après service fait, sur la base de factures préalablement honorées par la structure.

Critères de sélection

Les projets devront être portés par des associations ou des structures d'accueil de loisirs sans hébergement localisées en Creuse. Ils pourront s'inscrire autour de thématiques telles : le patrimoine, les sciences, le sport, la citoyenneté, le développement durable, les usages au numérique, la santé, l'art & la culture et l'orientation.

Dans le cadre de toute communication, il est demandé de mentionner le soutien du Conseil départemental.

Le présent appel à projets permettra de financer les dépenses de fonctionnement strictement liées au projet. Ne seront pas éligibles au financement :

- Les dépenses de fonctionnement de la structure incluant les dépenses de personnel
- Les dépenses d'investissement.

Comment faire ma demande ?

Télécharger le dossier sur le site du Conseil départemental **LIEN A COMPLETER**.

Les dossiers de candidatures sont à transmettre auprès de la Direction des Collèges, de la Jeunesse et des Sports, via l'adresse mail education@creuse.fr. Seuls les dossiers complets seront examinés.

La réception du dossier sera confirmée mais ne vaut pas pour acceptation de subvention.

Pièces à fournir :

- Budget prévisionnel du projet (dépenses et recettes)
- Relevé d'identité bancaire
- Dossier de candidature complété

Correspondants

PÔLE COHÉSION DES TERRITOIRES, DIRECTION DES COLLÈGES, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

COORDINATION COLLÈGES, 4 PLACE LOUIS LACROCQ, BP 250, 23011 GUERET CEDEX

TÉL. 05 44 30 28 10, www.creuse.fr